

## Procès verbal de l'Assemblée extraordinaire du Comité Départemental de Loire Atlantique

Membres du Comité présents :

Françoise ALYS		Marcel COMBOT	x	Guillaume CHARRUAU	x
Philippe DOUBLET	x	Frédérique FUSIL	x	Houcine. EI GASMI	
Pierre-Yves GEAY	x	Bernard GOURVEZ		Cecile MAYRAS	x
Dominique PEUREY	x				

L'assemblée générale extraordinaire du Comité Départemental de Loire Atlantique s'est tenue le samedi vingt quatre février de l'an deux mille vingt quatre sur convocation du Président à tous les membres en date du vingt deux janvier deux mille vingt quatre.

L'ordre du jour est constitué par :

- la modification de siège social.
- l'étude et le vote de nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Nombre Total des AS et Golfs représentés : 30 / 49

Nombre Total de voix présentes ou représentées : 166 /200

Annexe 1

AS présents		Nb Voix
GOLF BLUEGREEN PORNIC	1	15
GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE	1	25
GOLF DE NANTES	1	19
AS ATSCAF LOIRE ATLANTIQUE	1	1
GOLF BLUEGREEN LE CROISIC	1	7
GOLF DE L'ILE D'OR	1	15
AS GOLF DE SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	1	13
AS GAZELEC NANTES	1	2
GOLF BLUEGREEN NANTES ERDRE	1	13
GOLF BLUEGREEN SAVENAY	1	10
AIRBUS NANTES GOLF	1	1
GARDEN GOLF DE CARQUEFOU	1	12
ASPEIN	1	1
AS ALTRAN ET ALCATEL (ASAA)	1	1
ASL AEROPORT DE NANTES	1	1
AIRBUS GOLF SAINT NAZAIRE	1	1
AS FAMAT	1	1
GOLF DE GUERANDE	1	11
2FOPEN-44	1	1
ASMN	1	1
GRAND LIEU SWIN GOLF	1	1
GOLF DE TREFFIEUX	1	6
COSTA	1	1
SECTION GOLF TOTAL DONGES	1	1
RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS	1	1
SWIN GOLF DE REZE	1	1
AS DU CHU DE NANTES	1	1
SWIN GOLF BOUAYE	1	1
AS ORANGE NANTES MKL	1	1
CREDIT MUTUEL SECTION GOLF NANTES	1	1
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>166</b>

Le quorum sur le nombre de membres affiliés (30/49), ainsi que le quorum sur le nombre de voix (166 /200) étant atteints, le Président déclare que l'assemblée générale extraordinaire réunie le vingt quatre février deux mille vingt quatre peut délibérer.

1. Changement de siège social :

CDGolf44 Maison des Sports  
44 rue Romain Rolland  
44103 Nantes

**La modification du siège social est adoptée à l'unanimité. (166 voix / 200)**

2. Changement des statuts et du règlement intérieur :

L'ensemble des participants a reçu avec la convocation le texte des nouveaux statuts ce qui permet à l'assemblée de décider qu'une relecture n'est pas nécessaire.

Des précisions sont apportées sur les points essentiels des modifications (Cf présentation AGE+ AGO).

Pas de question dans l'assemblée, le Président passe au vote des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

**Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité. (166 voix / 200)**

Le Président remercie l'assemblée et clôt celle-ci à 10h30.

Le Président

---



La secrétaire

